

L'an Douze de la République française et Le seizième Pluviose nous being
 du Maire, au Bureau Municipal de Combric, les Membres du Conseil réunis
 en vertu de la délibération du jour d'hier, vous continuons la délibération Commune
 elle sera ouverte en la forme ordinaire par la formation d'un Budget de l'an
 13^e de la République suivante

Budgets De l'an treize

Révenus De la Commune

1 ^o Centime additionnel aux Contributions foncières personnelles somptuaires et Mobiliaires de l'an 12 ^e ensemble - - - - -	251 - 50 ^c
2 ^o vingtième des produits des Patentes - - - - -	15 - 50
Quant à l'art. de la répartition des places aux foires et Marchés qui doit faire par la suite un objet de recette vous d'admettre commune il a été décidé unanimement attendu que la foire de Bertin qui vient d'être établie dans lad. Commune par arrêté du Gouvernement du 4 Brumaire an 12 n'ayant encore toute la stabilité requise vous pourriez sans inconvénient y devoir des droits de déplacement sans y porter un total notable il a été arrêté de laisser cet article en souffrance pendant le cours de l'an Douze pour en voir ce qui en sera tiré vous - - - - -	- - - - -
<u>Total De la recette De l'an Douze</u> - - - - -	<u>267 - 11^c</u>

Les Dépenses vous d'an treize consistent dans

1 ^o l'abonnement au Bulletin des Loix - - - - -	6 - 11
2 ^o frais des Registres de l'état Civil - - - - -	21 - 45
3 ^o loyer de la Maison Commune - - - - -	50 - 11
4 ^o frais du Bureau du Maire - - - - -	40 - 11
5 ^o traitement du Garde champêtre - - - - -	50 - 11
6 ^o loyers du Maître d'école - - - - -	Gratuit
7 ^o Salaire du scribe - - - - -	22 - 70
8 ^o deverse vous des percus du Centre - - - - -	76 - 85
<u>Total De la dépense vous l'an 13^e</u> - - - - -	<u>267 - 11^c</u>

qui forme la Balance avec l'art. de la recette

Le Conseil ayant de nouveau pris lecture des précédentes Délibérations
 par lui prises les années 9, 10 et 11. Lesquelles il a de nouveau approuvées
 et consenti à l'entière exécution, et admettant n'avoir rien de plus à
 Délibérer à présent. Poursuivant l'ordre qui de l'art. Boutard Maire
 admettant la délibération close et terminée, a Combric au Bureau
 Municipal à deux heures de relevée des jours visés au Budget

Je soussigné
 Le Maire
 Boutard